

**MAIRIE
DE
NOYELLES SOUS LENS
62 221**

CANTON DE NOYELLES SOUS
LENS

Arrondissement de Lens

Département du Pas de Calais

Téléphone : 03.21.13.02.30

Télécopie : 03.21.13.02.40

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Objet : procès verbal de la réunion de conseil municipal du mercredi 15 septembre 2010.

Rédigé et dactylographié le 16 septembre 2010. Corrigé les 14, 15 et 25 octobre 2010
transmis le : 26 octobre 2010

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2010**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM.Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie PICHARD-DELVALLEZ, Hervé JANISZEWSKI, Annie DELANNOY (18h45), Sabine BANACH, Philippe CERF, Adjoint, André LEFER, Claude SIBIRIN, Jacqueline FROMONT, Daniel WAWRZYNIAK, Martine STRAPPE, Cathy CZAJKOWSKI, Jamilla MOUTAOUAKIL, Marie-Hélène GUEYDON, Daniel CAPILLON, Maryvonne POULAIN, Michel GUILBERT, Micheline MAYEUX, Laurent DOLINSKI, Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : M.Bernard FINEZ (procuration à Sabine BANACH), Louis ALEXANDRENNE (procuration à Hervé JANISZEWSKI), Joëlle COCHEZ (procuration à Maryvonne POULAIN), Christelle CALVIN (procuration à Daniel CAPILLON), Conseillers Municipaux. *****

ÉTAIENT ABSENTS : M. Philippe HERBEZ, Emmanuelle DHONDT, Jacques BRASSART, Conseillers Municipaux.*****

Monsieur Maurice BERNARD a été désigné secrétaire de séance.

1) - Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2010 :

Madame Maryvonne POULAIN fait remarquer au Conseil Municipal qu'une de ses interventions n'apparaît pas dans le compte-rendu du dernier conseil municipal.

A un moment j'ai dit : « j'ai dans les mains le budget primitif lorsque j'évoque les chiffres ».

Monsieur Le Maire précise que cette phrase sera rajoutée.

De plus, il évoque la lourdeur des comptes-rendus de réunion de Conseil. Il informe l'assemblée que pour celui-ci, un condensé va être fait, mais cela tout en gardant les propos les plus importants. Des phrases claires, distinctes seront relatées afin que ce soit un peu plus facile et surtout plus clair à lire.

Madame Maryvonne POULAIN approuve, ainsi que l'ensemble du Conseil.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Adopté à la majorité, 5 abstentions.

2) – Adoption des commissions :

➤ Commission travaux du 18 juin 2010 :

Monsieur BERNARD remercie les membres présents et les convie à une visite des chantiers en cours de réalisation.

- RUE DU 14 JUILLET :

Le chantier a démarré mi-avril. La première phase d'effacement des réseaux est achevée. Les travaux de voirie sont en cours de réalisation. Les délais d'exécution sont respectés. Les objectifs sont : la mise en œuvre de la première couche d'enrobés voirie en juillet et la fin des travaux en octobre.

- RUE DE GUÉRET :

A la demande de SOGINORPA, GRDF a réalisé une extension de son réseau cité de Courtaigne. Les travaux de réfection de voirie ont été exécutés à l'issue de ceux-ci.

L'abattage des arbres de cette rue ne sera réalisé qu'en fonction du programme de réfection de trottoirs qui reste à établir.

- V.R.D. LOTISSEMENT LES BOCLETS

Le Maître d'œuvre a été désigné. La phase de diagnostic est en cours de réalisation. Les travaux seront réalisés à partir du mois de septembre.

- TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX SANITAIRES ET CHAUFFAGE – COMPLEXE LÉO LAGRANGE ET BOCLETS

L'appel d'offres sera lancé en juillet. Début des travaux : deuxième quinzaine d'août.

- TRAVAUX DE SÉCURISATION DE VOIRIES

Ces travaux concerneront les rues Léon Blum et Masclef.

La commission propose la mise en place de panneaux STOP au carrefour des rues de Loos et Pont-à-Vendin et demande la mise en étude de l'aménagement de la rue Victor Hugo entre les rues Basly et Douvrin.

- CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Rue Jean Rostand

Les travaux de VRD sont réalisés.

Une réflexion est en cours avec le bailleur « Pas-de-Calais Habitat » afin d'harmoniser la façade des 4 logements rue Rostand avec les constructions qui seront réalisées sur le site de l'ermitage.

- DRAGAGE DU CANAL

Les opérations de dragage sont en cours de réalisation. Les travaux d'aménagement des berges ont été attribués et démarreront au cours du second semestre 2010.

De retour en salle, Monsieur BERNARD présente le planning de réalisation des travaux inscrits au budget 2010 et les projets en cours d'étude.

- MENUISERIES ÉCOLE JEAN ROSTAND

Les travaux démarreront le 5 Juillet 2010 pour une durée de 5 semaines.

- ÉTANCHÉITÉ – SÉCURISATION DES TERRASSES

Il s'agit de l'étanchéité de la terrasse des bureaux situés au rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment, et de la mise en place de dispositifs permettant de sécuriser les interventions sur les terrasses de nos bâtiments. Début des travaux en Juillet.

- DÉMOLITION DE BÂTIMENTS

Il s'agit de la démolition des habitations suivantes :

- ❖ n° 65 bis rue de la République,
- ❖ n° 396 rue du 8 Mai 1945,
- ❖ n° 115 rue Jean-Jaurès.

Les travaux seront réalisés second semestre 2010.

- IMPASSE FLEURY

Le permis a été obtenu pour les 7 premiers logements. Un autre permis sera rapidement déposé pour les 13 logements à construire entre la rue de Loison et le fond de l'impasse.

« Pas-de-Calais Habitat » lancera un appel d'offres global pour la construction de 21 logements.

- CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Monsieur BERNARD présente les premières esquisses du projet qui sera réalisé rue du Marais.

Monsieur FINEZ demande s'il n'aurait pas été opportun d'implanter les services techniques rue Sadi Carnot sur le site des anciens bâtiments SETRADIS (côté château).

Monsieur BERNARD explique que la ville n'est pas propriétaire de ces terrains contrairement à la rue du Marais, qu'ils sont repris en zone UD au POS et qu'ils se situent en milieu urbain. Tout ceci leur donne plus vocation à accueillir de l'habitat que nos services techniques.

- *Monsieur Le Maire revient sur les points importants qui ont été évoqués lors de cette commission, tels que la rue du 14 juillet, la rue de Guéret ainsi que le lotissement « les Boclets ». Les travaux ne devant pas tarder à commencer.*

En ce qui concerne les constructions des logements rue Rostand, Impasse Fleury et rue Joseph Hay, les appels d'offres pour les entreprises devraient être lancés courant novembre, avec un début des travaux en janvier ou février 2011.

Il informe également le Conseil Municipal que les travaux de dragage du canal ont pris une bonne ampleur et que l'on commence à voir le travail qui a été effectué depuis quelques mois.

Concernant le centre technique municipal, rien n'a encore été décidé. Nous travaillons actuellement sur le projet.

L'implantation aura lieu rue du marais pour la simple et bonne raison que ce terrain nous appartient.

Il avait été évoqué la possibilité de les réaliser au niveau de SETRADIS. Cependant, ce bien ne nous appartenant pas, nous n'avons pas la possibilité d'acquérir ce bâtiment. De plus, l'acquisition s'élève à 750 000 €

La municipalité réalise donc une économie non négligeable.

En ce qui concerne les coûts pour la réalisation de ce projet, au départ à la somme de 3 000 000,00 € avait été évoquée.

Or, la volonté municipale étant de ne surtout pas mettre en péril les finances de la commune, nous avons travaillé afin de faire baisser le coût de la réalisation des services techniques.

Actuellement, nous avoisinons les 1 600 000,00 € H.T.

Lorsque le projet sera plus avancé, nous vous soumettrons et vous présenterons systématiquement les éléments du projet.

Si des personnes ont des questions à poser.

- *Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : lors de la commission nous avons abordé le thème de la sécurité aux abords de la rue Victor Hugo.*

Nous avons signalé qu'il y avait cinq accueils d'enfants, CES, Halte-Garderie, Complexe sportif, Ecole Maternelle, Centre Culturel.

Les deux problèmes rencontrés sont la vitesse excessive et l'agressivité.

Nous avons discuté de cela et plus particulièrement du centre multi-accueil où les parents doivent stationner en face pour traverser.

Le balisage de cette rue n'est pas réalisé convenablement.

Nous avons évoqué :

- *des partages de la rue,*
- *la rue en sens unique,*
- *des alternances au niveau de la circulation.*

Tout en ayant conscience qu'il faut en parler aux riverains.

Le débat ayant été assez constructif et assez long, je suis surpris de ne pas le retrouver dans le compte-rendu. C'est dommage, car nous n'avons pas fait que visiter des chantiers.

- Monsieur Le Maire : concernant la mise en sécurité des rues, j'avais lors de mon discours des vœux à la population mis en avant le fait que tous les ans, nous allions essayer de mettre en sécurité une rue, une artère de la commune.

Cette année, c'est la rue Léon Blum qui va être mise en sécurité et ceci, logiquement, pour la fin de l'année.

Nous sommes en train de travailler sur le projet.

Un devis préalable va être établi et une équipe va se rendre sur place afin de délimiter les zones où des chapeaux de gendarme vont être installés.

Suite à cela, deux grosses artères resteront à sécuriser. Il s'agit de la rue Victor Hugo et de la rue de Courtaigne.

L'année prochaine, nous réaliserons les travaux de sécurité, rue Victor Hugo.

Bien évidemment, un travail sera fait au niveau de la commission afin de mettre au point tout ce qui a été dit lors de la dernière réunion.

C'est vrai que la vitesse excessive de cette rue autour des différentes structures pose d'énormes problèmes, c'est pour cela que les travaux sont déjà prévus au budget de l'an prochain.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : le constat que l'on peut faire est le suivant : des enfants assez vifs, un téléphone systématiquement dans la main où un baladeur MP3, arrivent encore à slalomer entre les voitures.

J'espère qu'il n'y aura jamais d'accident. Nous remarquons que les conducteurs sont de plus en plus agressifs, au bout d'un moment nous ne pourrions plus lutter.

L'autre souci, qui est pour moi beaucoup plus difficile, est le passage des poussettes.

Là, le centre multi-accueil étant de l'autre côté, nous rencontrons un problème fonctionnel.

Les parents viennent en voiture, en règle générale. C'est quand même un gros souci, il faut vraiment y réfléchir et je pense qu'il faut avoir une réflexion globale avec des usagers du centre multi-accueil ainsi qu'avec les gens qui y travaillent.

Je souligne le fait que les commissions puissent également servir à cela. Nous avons tous un avis constructif à apporter. Après, bien évidemment, les personnes qualifiées s'occuperont de la mise en sécurité. Ca il n'y a pas de souci.

Je souhaitais que cela soit souligné.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : une réflexion a été menée sur le sujet lors du schéma directeur qui s'est déroulé le 29 juillet 2010.

Lors de celui-ci, nous avons parlé du tronçon entre la rue de Douvrin et le carrefour de la rue Victor Hugo. Nous avons également abordé la sécurisation au niveau des écoles.

La réflexion sur laquelle nous nous positionnons actuellement est de mettre en sens unique cette rue.

Ceci est assez complexe, car effectivement la vitesse est excessive.

- Madame Maryvonne POULAIN : concernant les berges du canal, pouvez-vous me dire si des analyses sont faites par rapport à la pollution ? Est-ce que nous avons les résultats ? Si oui, est-ce possible de les avoir ?

- Monsieur Maurice BERNARD : il faut savoir que la Direction Régionale de l'Industrie et de l'Environnement gère cela.

Dans le bassin qui se trouve à hauteur du pont, il y a une espèce de cabane où toutes les eaux qui viennent du dragage sont réunies à ce niveau là et passent en dessous du merlon.

Entre le canal et le merlon, il y a un autre bassin qui récupère les eaux qui sont ensuite analysées.

Les eaux rejetées sont analysées et envoyées dans le canal, en fonction de leur pollution et du volume de rejet.

C'est donc sérieusement contrôlé.

- Monsieur Le Maire : pour votre information, une visite a lieu mercredi prochain à 14h30 au niveau du canal par la société qui s'occupe du dragage.

Les personnes intéressées peuvent y participer.

- Madame Maryvonne POULAIN : le lieu de rendez-vous ?

- Monsieur Le Maire : sur place à 14h30.

- Monsieur Daniel CAPILLON : étant donné que nous sommes dans la commission travaux, peut-on revenir sur les rénovations de la SOGINORPA ?

- Monsieur Le Maire : oui, bien sur.

- Monsieur Daniel CAPILLON : la SOGINORPA effectue des travaux de rénovation sur les façades qui font énormément de poussières.

Suite à cela, les riverains rencontrent d'énormes problèmes.

Bien qu'en ce qui concerne la rue Victor Hugo les travaux sont pratiquement terminés, ne pourrait-on pas voir avec la SOGINORPA à minimiser ses nuisances.

Il y a également le problème des échafaudages, installés pendant un mois et demi durant le mois de juillet, sans faire les travaux.

Les locataires ne pouvaient plus ouvrir leurs fenêtres pendant les fortes chaleurs.

- Monsieur Maurice BERNARD : en ce qui concerne les échafaudages, les entreprises craignaient de se les faire voler si ceux-ci étaient stockés sur le parking.

- Monsieur Daniel CAPILLON : ce n'est plus un échafaudage, c'est une forteresse.

- Monsieur Maurice BERNARD : oui, je sais.

En ce qui concerne les nuisances dues aux poussières, j'ai fait remonter l'information, mais il y avait également un problème au niveau de la sécurité pour le stationnement.

Ils ont fait un effort de balisage pour signaler aux piétons de changer de trottoir et ont également stationné leur véhicule de façon à ne gêner personne.

A partir de ce moment là, concernant les nuisances de poussières, je n'ai pas pu faire mieux.

- Monsieur Daniel CAPILLON : je le comprends mais ils auraient pu prendre des précautions.

Dégager des joints avec une tronçonneuse et après décaper les façades à l'air comprimé, alors que normalement ils doivent le faire à l'eau, il y a un problème.

- Monsieur Le Maire : effectivement, et ce problème c'est la rentabilité.

Les entreprises essaient au maximum de faire du profit donc ils emploient des méthodes rapides.

Maurice m'avait alerté sur un problème de sécurité avec le stationnement des camions des entreprises dans la rue Victor Hugo.

Apparemment, la SOGINORPA a informé les entreprises sur la dangerosité du stationnement de leur camion.

D'autres questions ? Oui Sabine.

- Madame Sabine BANACH : si vous le voulez bien, je vais revenir sur le point concernant les services techniques, parce que j'ai, malgré toutes les réponses qui ont été formulées par Monsieur Le Maire, toujours des interrogations sur ce point.

Je les avez déjà formulées en Bureau Municipal, même si on en a discuté très longtemps.

Je souhaiterais revenir sur le point concernant les nouveaux locaux des services techniques, et je vais m'abstenir concernant ce point.

Je souhaite préciser que c'est la première fois depuis notre élection que je ne suis pas convaincue qu'une décision prise soit la bonne, et que ce vote ne remet pas en cause la confiance et le respect que j'ai pour Maurice, Adjoint aux travaux et pour l'ensemble de l'équipe municipale.

Pourquoi cet avis réservé ?

Je suis certaine que les techniciens des services techniques Noyellois ont besoin de nouveaux locaux, ils travaillent dans des conditions déplorables, certains sont très proches de moi, et je ne peux que constater qu'ils ont besoin d'un nouvel endroit pour travailler correctement.

Nous subissons le fait qu'il y a bien longtemps que ce problème devrait avoir été réglé, car il existait déjà avant notre élection, personne n'ayant eu le temps, le courage, les moyens de le résoudre.

Malheureusement, je pense aussi que nous n'avons pas les moyens de réaliser maintenant cet investissement, très lourd puisque l'on parle de plusieurs millions d'euros, malgré les efforts faits pour réduire le coût du projet il reste exorbitant.

Nous n'aurons d'autres solutions, si ce projet se confirme, que de diminuer la place laissée aux autres projets, et d'augmenter les impôts, et il n'est pas dit que cela suffise...

Je ne cautionnerai pas auprès de notre population le fait de devoir leur expliquer que nous renonçons à certaines actions parce que nous avons choisi de construire les services techniques.

Néanmoins, ce n'est qu'une question budgétaire sur laquelle je bloque et je renouvèle ma confiance à notre maire, et à tous ceux qui gèrent nos finances.

Donc pour ces raisons je m'abstiendrais pour ce vote et ayant procuration pour Mr Finez également, il regrette de ne pouvoir prendre part au débat ce jour mais aura l'occasion certainement d'y revenir plus tard. »

- Monsieur Le Maire : si je peux rajouter deux petites choses.

La première, si nous le faisons c'est que nous avons les moyens financiers de le réaliser, sinon je ne le ferais pas.

Au niveau de l'endettement, lorsque l'on a parlé au niveau budget de notre capacité d'endettement, tout le monde a remarqué que nous n'étions pas endettés si fortement que cela.

Le fait que nous allons emprunter pour les services techniques ne va en aucun cas mettre en péril la gestion de la municipalité.

Comme je l'ai déjà précisé nous ne sommes qu'au niveau du projet.

Nous travaillons actuellement sur un avant-projet afin de diminuer un maximum les coûts, car il n'est pas question de dépenser des sommes mirobolantes.

Nous allons être le plus juste possible dans sa réalisation, tout en permettant néanmoins au personnel de travailler dans de meilleures conditions.

De plus, ce n'est pas parce que l'on va faire des nouveaux services techniques que les impôts de la population vont augmenter.

De toute façon, le taux des impôts est augmenté régulièrement de 2%, et je n'ai pas l'intention de les augmenter pour les années à venir.

Et je le répète, si nous réalisons les services techniques c'est que nous avons les moyens financiers pour le faire.

Et cela ne sera pas au détriment d'autres actions.

Néanmoins, notre rôle est d'être vigilant au niveau du budget et comme tout le monde le sait, nos subventions diminuent de plus en plus.

Donc, c'est vrai que des efforts vont être nécessaires et de plus en plus importants pour les années à venir.

Pas d'autres questions sur cette commission des travaux ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Deux.

Adopté à la majorité.

➤ *Commission culture du 22 juin 2010 :*

Programmation du centre culturel pour la saison 2010/2011

Septembre 2010

- Dassin d'Odessa (Résidence de Xavier Lacouture)
 - date : du 13 au 19 septembre 2010 ; représentation le 19 /09/10 lors de la réception invitant les habitants à venir découvrir les nouveaux aménagements de la médiathèque.
 - coût : accueil (budget résidence 2010)

Point adopté à l'unanimité

Octobre 2010

- Ouverture de saison : Comédie sur mesure
 - date : le 1er octobre 2010
 - coût : 3000 €(frais partagés avec la médiathèque) + réception
- Métronome
 - date : le 17 octobre 2010
 - coût : budget semaine bleue
- Les Frères Taloché
 - date : le 22 octobre 2010
 - coût : 7 000 €HT + accueil
- Les malices du petit bonhomme de pain d'épice (Jeune public)
 - date : le 27 octobre 2010
 - coût : 2 100 €+ accueil
- Take my hand
 - date : le 30 octobre 2010
 - coût : Budget CCAS

Point adopté à l'unanimité

Novembre 2010

- Bertrand COQ « Léon et Gérard tout seuls à deux »
 - date : 7 novembre 2010
 - coût : 1250 €+ accueil
- Festvial Tiot loupiot(partenariat Droit de Cité)
 - date : 9 au 24 novembre 2010 – exposition + spectacles
 - le 15/11/10 A quoi rêvent les poules ?
 - le 19/11/10 Il pleut il mouille (multi accueil)
 - le 21/11/10 Les ruisseaux font du pédalo
 - coût : 2900 €budget médiathèque

Point adopté à l'unanimité

Décembre 2010

- P'tit loup de Noël (spectacle jeune public scolaire)
 - date : le 10 décembre 2010
 - coût : budget service jeunesse
- Les doigts dans la prise (spectacle jeune public scolaire)
 - date : le 17 décembre 2010
 - coût : Budget service jeunesse

Point adopté à l'unanimité

Janvier 2011

- Théâtre Le clan des divorcées
 - date : le 30 janvier 2011
 - coût : 8500 €HT + accueil

Point adopté à l'unanimité

Février 2011

- Exposition découverte auteur illustrateur (Yvan Pommaux)
 - date : du 1er au 11 février 2011
 - coût : 1100 €+ transport + spectacle à prévoir – Budget médiathèque
- 16ème salon du livre jeunesse de Douai.
 - date : du 8 au 13 février 2011

Possibilité d'accueillir des auteurs illustrateurs pour les classes de CE2 au CM2 de l'école J. Rostand.
(En 2010, c'est l'école J. Moulin qui en avait bénéficié).

 - coût : 600 €+ repas
- Soirée cabaret Du côté de Saint Germain
 - date : le 13 février 2011
 - coût : 3000 €+ accueil

- Festival jeune public : proposition de la société de production FESTIMÔME
 - date : du 14 au 27 février 2011 à raison de plusieurs spectacles par semaine
 - coût : prêt de salle + plaquettes info+ quelques repas

Point adopté à l'unanimité

Mars 2011

- Comédie féminine
 - date : le 8 mars 2011
 - coût : 1 500 €+ accueil

Cette représentation coïncide avec la journée de la femme. La gratuité pourrait être proposée à toutes les femmes. D'autres actions autour de cette thématique vont être engagées avec le centre social.

- Exposition sur Martha Desrumaux dans le cadre de la journée de la femme
 - date : du 8 au 12 mars 2011
 - coût : 250 €
- Soirée irlandaise en partenariat avec le service jumelage et l'association SLAINTE
 - date : 19 mars 2011
 - coût : 5 500 €+ accueil + location (coût partagé avec le budget jumelage)
- Addict
 - date : le 26 mars 2011
 - coût : Budget CCAS
- Festival LES ENCHANTEURS en collaboration avec Droit de cité
 - date : entre le 25 mars et le 12 avril 2011
 - coût : environ 5000 € selon les propositions faites par Droit de cité ultérieurement.

A savoir que le coût réel de la soirée est d'au moins 10 000 € (Le fait d'adhérer à droit de cité fait baisser le coût pour la commune, du fait de la mutualisation avec les autres villes participant au festival.)

Point adopté à l'unanimité

Avril 2011

- Soirée Tango Argentin en partenariat avec l'association Ch'ti Tango de Lens
 - date : les 09 et 10 avril 2011
 - coût : 1 500 €+ accueil

Lors de ce week-end l'association Ch'ti Tango prendra en charge deux jours de stages, encadrés par des maestros de la danse. Ces derniers proposeront une démonstration lors du bal.

- Chant chorale. Projet Collège et écoles primaires de la ville
 - date : les 14, 15, 16 et 17 avril 2011

Projet monté en collaboration avec les écoles de la ville et le collège.

- La petite Charlotte- spectacle jeune public
 - date : le 20 ou 27 avril 2011
 - coût : 1 595,95 €+ accueil

Point adopté à l'unanimité

Mai 2011

- Les Sons du Nord festival rock en collaboration avec Music Transfert Protocol
 - date : les 6 et 7 mai 2011
 - coût : 6 000 €+ prêt du 43 rue de carvin
- 1er Festival du rire
 - dates : les 13, 20 et 27 mai 2011
 - le 13 mai 2011 : « L'Art (in)délicat de la féminité » par Emilie Delétréz
 - coût : 1590,19 €+ accueil
 - le 20 mai 2011 : Soirée improvisation.
 - coût : 2036,20 €+ accueil
 - le 27 mai 2011 : Plateau d'artistes
 - coût : 3051,60 €+ accueil

Un jury, formé de spectateurs, élira le meilleur humoriste. Ce dernier ouvrira le festival l'an prochain. Prévoir une récompense.

Une rencontre avec la ville de Loison-sous-Lens est programmée afin d'engager un partenariat entre les 2 communes.

Point adopté à l'unanimité

Les ateliers Arts Plastiques

Les ateliers arts plastiques ont démarré en septembre 2009. Ils étaient répartis de la manière suivante :

1. le vendredi de 18h00 à 19h30 pour les 8 - 11 ans
2. le samedi de 10h30 à 12h00 pour les 5 – 7 ans

Pas d'atelier pendant les vacances scolaires.

Les enfants ont fréquenté cet atelier de manière très régulière que ce soit chez les petits ou chez les grands. Pour cette rentrée, afin de répondre à la demande, nous ajouterons une séance supplémentaire
Démarrage le 14 septembre 2010

3 séances réparties comme suit :

- le mardi de 17h00 à 18 h30 pour les CE2, CM1, CM2
- le vendredi de 18h00 à 19h30 pour les 6 ème, 5ème
- le samedi de 10h30 à 12h00 pour les grandes sections, CP, CE1

Coût : 3 séances d'1h30 de septembre à décembre = env. 1 200€+ frais de déplacement + 1000 €d'achat matériel de base (budget 2010).

Point adopté à l'unanimité

- Monsieur Le Maire : y a-t-il des questions ?

- Madame Maryvonne POULAIN : ce serait bien de mettre aussi les compagnies, car quand on a vu toutes les décisions prises par Monsieur Le Maire, on a du rechercher l'EUX DANS L'O par rapport au spectacle qui correspondait.

Heureusement qu'il y avait les prix qui correspondaient, ça nous a permis de comprendre. Car à un moment donné on sait dit : « tiens il y a cinq fois, l'Eux dans l'O ».

- Monsieur Le Maire : s'il n'y a pas d'autres questions, d'autres observations, quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

➤ Commission Vie Associative du 06 juillet 2010 :

1. Récompenses aux sportifs:

Elle sera organisée en même temps que la fête du sport le 11 septembre 2010 à 18h00.

15 associations sont invitées à participer.

- Amicale bouliste J-Moulin
- ASBB
- ASN
- Volley-passion
- But Noyellois
- Cyclo-club
- Judo club
- Échiquier
- Élan pongiste
- Les Galibots
- Pétanque du marais
- Running club Noyellois
- TCN
- Tir Noyellois
- USN

Les récompenses seront établies selon 2 critères :

- résultats
- participation à une compétition exceptionnelle (Régionale, France,...)

Seront également récompensés des sportifs noyellois d'associations extérieures ayant été remarqués à des niveaux nationaux ou plus.

Un courrier sera envoyé aux associations ci dessus pour leur demander leur bilan sportif de l'année sportive écoulée.

Le nombre de récompenses n'est pas défini, le but n'étant pas de récompenser tout le monde mais les meilleurs ou ceux s'étant distingués lors d'une compétition.

Chaque association sera invitée à la remise des récompenses.

La liste des récipiendaires sera établie par la commission sport et association début septembre 2010.

Les récompenses seront des trophées.

Point adopté à l'unanimité par les membres de la commission.

2) Fête du sport :

La fête du sport se déroulera le samedi 11 septembre 2010 de 10h à 17h00.

Elle est avancée de 2 semaines par rapport aux années précédentes pour 2 raisons:

- demande des associations participantes d'organiser cette manifestation plus tôt afin de coïncider avec les inscriptions de début de saison.
- absence de Laurent Lempereur (accompagne le défi-Noyellois au marathon de Berlin)

But : faire découvrir les associations sportives noyelloises à la population, et ce en famille dans une ambiance conviviale.

Même fonctionnement que les années précédentes, suivre la feuille de route, une fois celle-ci terminée venir retirer son cadeau souvenir.

Le cadeau sera une serviette en éponge.

Point adopté à l'unanimité par les membres de la commission.

3) Semaine du cœur:

- Pour la 3ème année consécutive, la fédération française de cardiologie organise la semaine du cœur du 11 au 26 septembre 2010. Le thème de cette année sera « 1 vie = 3 gestes (Appeler/Masser/Défibriller)».

Le service des sports propose de coupler cette manifestation à la fête du sport de la commune.

Grâce à leur partenaire «la Croix Rouge Française», il est possible d'obtenir des démonstrations et initiations aux gestes qui sauvent et à l'usage des défibrillateurs pour la somme de 200€ Cette manifestation serait l'opportunité de faire découvrir les défibrillateurs à tous les noyellois.

De plus cette action amènera un public supplémentaire à la fête du sport.

Point adopté à l'unanimité par les membres de la commission.

4) Le forum des associations :

Au jour d'aujourd'hui, 38 associations participent au forum des associations des 23 et 24 octobre 2010:

AMICALE DES BOULISTES JEAN MOULIN	JEUN'S DO IT
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	JUDO CLUB NOYELLOIS
A.P.E.	L'ECHIQUIER NOYELLOIS
ARTISTES EN SCENE	LA COLOMBE
ASSOCIATION DES ANCIENS MEMBRES DE L'ENCADREMENT DES MINES	LE MARIACH' A CHABOT
ASSOCIATION DES FAMILLES	LES AMARYLLIS
ASSOCIATION SPORTIVE NOYELLOISE	LES GALIBOTS NOYELLOIS
AVENIR MUSICAL	LES JARDINIERS AMATEURS
BASKET BALL	MME SOKOL (CLUB COUTURE)
CLARISS BOYS	MUSIC TRANSFERT PROTOCOL
CLUB DU SOURIRE	RUNNING CLUB NOYELLOIS
COLLECTIONNEURS	SAMANTHA SHOW
COUNTRY CLUB NOYELLOIS	SCOUTS D'ORIGINE POLONAISE
CYCLO-CLUB NOYELLOIS	SECOURS POPULAIRE
D.C.3.	SOCIETE DE TIR
ELAN PONGISTE	TENNIS CLUB NOYELLOIS
GARDES D'HONNEUR DE LORETTE	TERRES ET CREATION
GYM FINESSE NOYELLES	UNION SPORTIVE NOYELLOISE
HORSE'S LOISIR CLUB	VOLLEY PASSION

Vendredi 2 juillet 2010 a eu lieu la 2ème réunion de préparation.

- Un état des besoins en matériel et des activités sur les stands a été effectué avec les associations présentes.
- Il n'y aura à priori pas de podium/scène mais un endroit permettant aux associations de faire des prestations et des temps forts.
- Le programme sera établi mi septembre.
- Le dossier de sécurité sera fait en juillet.
- Il y aura une animation pour les enfants le samedi après-midi et une troupe de « carnavales » de Dunkerque le dimanche (recherches en cours)

Point adopté à l'unanimité par les membres de la commission.

5) Ateliers sportifs municipaux 2010-2011:

- Baby-Gym:

Jours	Heures	Tranches d'ages	Lieux	Effectif
Mercredi	10h15-11h00	2 ans Né en 2009	DOJO	12
Mercredi	11h15-12h00	3ans Né en 2008	DOJO	12
Samedi	10h15-11h00	4ans Né en 2007	DOJO	12
Samedi	11h15-12h00	5ans Né en 2006	DOJO	12
Jeudi	11h00-11h45	Marcheurs	DOJO	12

Les groupes de baby-gym seront organisés selon les dates de naissance et non plus par tranche d'âge.

Cela permettra d'avoir des groupes plus homogènes et d'éviter aussi les cas d'enfants avec une différence d'âge de plus de 1 an, dans le même groupe.

De plus l'atelier sera régi par un règlement intérieur, sur le rôle de chacun, afin de minimiser certains débordements et libertés prise par les parents.

Celui-ci sera distribué en même temps que les fiches d'inscription et sera à signer par les parents.

Les effectifs seront moins importants que les années précédentes car il n'y aura plus qu'un seul éducateur sportif.

- École municipale des sports

Jours	Heures	Tranches d'ages	Lieux	Effectif
Mercredi mini-athlé	14h00-15h30	6-10ans	Jean marc Durand	14
Samedi ados-sports	14h00-16h00	11-15ans	Complexe grande salle	14

À la rentrée scolaire de septembre, l'action « sport ça me dit » recommence dans toute la ville jusque fin octobre.

Cette action sera le tremplin et le fil conducteur pour sensibiliser et motiver le public adolescent afin de l'amener à s'inscrire au sein de l'atelier « Ados-sports ».

- Sports loisirs adultes:

Jours	Heures	Tranches d'ages	Lieux	Effectif
Jeudi	18h00-20h30	À partir de 16 ans	Complexe 2 salles	20

- Marche nordique:

Jours	Heures	Tranches d'ages	Lieux	Effectif
Vendredi	9h00-12h00	18ans et plus	Service des sports	16
Samedi	13h30-16h00	18ans et plus	Service des sports	16

- Boxe:

Jours	Heures	Tranches d'ages	Lieux	Effectif
Samedi	10h00-12h00	8-12 ans	Jean marc Durand	12
Mercredi	18h00-20h00	À partir de 16 ans	Jean marc Durand	20

Nouvel atelier le samedi pour les 8-12 ans pour répondre à une demande faite durant les stages sportifs.

- Cotisations

Pour toute inscription à un atelier, le pratiquant devra régler une adhésion de 5 euros à l'année pour avoir son « pass-sport ». Celui-ci lui donne accès à tous les ateliers.

Le but est de fidéliser les personnes, qui en payant une adhésion, s'engagent pour la saison. Cela évitera comme les années précédentes, de voir une baisse des effectifs, à chaque fin de trimestre, où des pratiquants quittent l'atelier car ils n'ont pas réglé leur cotisation.

Ce nouveau mode de fonctionnement permet de se rapprocher d'une organisation type association où les pratiquants payent une adhésion annuelle en plus d'une cotisation.

La cotisation des ateliers est fixée à 10 euros par trimestre soit 1 euro la séance.

- Administratif

Le système des fiches d'inscriptions reste le même, avec en plus une informatisation de l'ensemble des informations de chaque pratiquant, pour une facilité de communication et d'organisation. Le but étant juste d'informatiser les données présentes sur les bulletins d'inscriptions, et donc d'optimiser l'information du public en utilisant l'outil informatique (email), qui nous permet un gain de temps et de garder une trace écrite de toute information envoyée aux pratiquants.

Point adopté à l'unanimité par les membres de la commission.

6) Sport ça me dit:

Le sport ça me dit reprend avec 2 nouvelles activités : le golf urbain et le tir à l'arc, en plus des autres activités déjà proposées dans la malle.

De plus l'action servira de fil rouge, afin de sensibiliser le public adolescent durant toute la durée des différentes sessions. Le but étant d'avoir un groupe motivé, qui à la fin des manifestations du sport ça me dit, formerait l'effectif de l'atelier « Ados-sports » qui propose les mêmes activités, le même jour à des horaires identiques.

Sport ça me dit	Ados-Sports
Tout les samedis du 4 Septembre au 30 Octobre de 14h00 à 17h00 partout dans la commune	Tout les samedis à partir du 6 Novembre de 14h00 à 16h00 complexe sportif Léo Lagrange

- Planning et lieux d'interventions:

Dates	Lieux
04/09	Rue Guéret
18/09	Parc des Parachutistes
25/09	Parc des Boclets
02/10	École Jean Moulin
09/10	École Jean Rostand
16/10	Stade Gallet
23/10	Complexe sportif Léo Lagrange
30/10	collège P.Brossolette

- Activités proposées:

Football 3/3

Balle aux camps

Hockey 3/3

Flag-football

Indiaka

Badminton

Bum-ball

Soft baseball

Tir à l'arc

Golf urbain

Point adopté à l'unanimité par les membres de la commission.

La prochaine commission se réunira début septembre 2010.

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions.

Pas de questions, on passe au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

➤ Commission Vie Associative du 08 juillet 2010 :

Planning d'utilisation des salles sportives année 2010/2011:

Changement des équipements sportifs 2010/2011 :

Le terrain de football synthétique n'est plus praticable compte tenu de sa dangerosité. Il ne peut pas non plus être réparé, compte tenu du coût élevé.

Il faut donc dégager des créneaux afin de permettre à l'USN de s'entraîner en salle durant l'hiver.

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur le Maire, l'adjoint à la vie associative, le responsable du service des sports, les dirigeants de l'USN et la nouvelle équipe d'encadrement. Un point sur la saison dernière a été effectué et la nouvelle équipe a présenté ses objectifs pour la saison prochaine.

Modification des horaires d'ouverture des équipements pour une meilleure réponse aux besoins des associations sportives : de 8h00 à 22h00.

À partir de septembre 2010, il n'y aura plus d'auto-gestion des équipements sportifs, à l'exception du Tennis Club, l'ouverture et la fermeture se feront par des agents municipaux.

L'annexe n°1 est le travail réalisé par les membres de la commission. L'objectif est de répondre au mieux aux besoins de toutes les associations noyelloises.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité. Sachant que le planning n'est pas clos, il pourra évoluer en fonction des demandes et des besoins de chaque utilisateur.

Point adopté à l'unanimité par les membres de la commission.

2) Règlement intérieur des équipements sportifs :

Il devient indispensable de revoir les règlements intérieurs des équipements sportifs de la commune. Les précédents règlements datent et ne répondent plus à la pratique actuelle, mais aussi aux règles de sécurité, d'hygiène et de santé des utilisateurs.

Il est proposé que le service des sports travaille sur l'élaboration d'un règlement intérieur global de tous les équipements sportifs de la commune. Il sera proposé lors d'une prochaine commission.

Point adopté à l'unanimité par les membres de la commission.

3) Convention de mise à disposition des équipements sportifs :

La commune met à disposition des associations des équipements sportifs, acte considéré comme subvention en nature, au niveau du code général des collectivités territoriales.

Pour réglementer cette mise à disposition, il est indispensable de mettre en place des conventions de mise à disposition :

- pour les équipements sportifs
- pour les bâtiments communaux

L'objet d'une convention est de définir les droits, les engagements et les devoirs de la commune et des utilisateurs.

Il est proposé que le service des sports travaille sur l'élaboration de conventions qui seront proposées lors d'une prochaine commission.

Point adopté à l'unanimité par les membres de la commission.

- Monsieur Michel GUILBERT : en ce qui concerne la fête du sport, je trouve qu'il est dommage que l'on est reçu le courrier le jeudi pour le samedi.

- Monsieur Le Maire : je suis tout à fait d'accord. Je pense qu'il faut faire attention au niveau de la communication et cela je le répète souvent.

Les invitations doivent tout au moins arriver une quinzaine de jours avant.

- Madame Maryvonne POULAIN : ce serait même bien, si elles arrivaient.

C'est bien la première fois depuis 1989 que nous n'avons pas été invités à aucune manifestation de Noyelles-sous-Lens, ni pour le jeu de boules, ni pour le défilé, ni pour la réunion avec la délégation Polonaise, alors qu'il y avait une photo où l'on disait que la municipalité avait reçue une délégation.

Nous n'avons absolument reçu aucun courrier. D'ailleurs Mesdames Christelle CALVIN et Joëlle COCHEZ m'ont appelé et m'ont confirmé ne rien avoir reçues.

Maintenant, il y en a peut-être d'autre qui ne l'on pas reçu.

De plus, nous ne pouvons nous fier au Noyelles actu, vu qu'il y a parfois une heure de différence pour les défilés.

Nous avons accompagné Monsieur Henri VILCOT car il était mis à l'honneur, mais ça nous a vraiment surpris, même choqué.

Donc, il est préférable de recevoir les invitations deux jours avant l'événement que pas du tout.

Nous avons eu le même problème le 18 juin pour l'appel. Aucun conseiller n'avait reçu d'invitation, donc effectivement la communication est à revoir sérieusement.

- Monsieur Le Maire : il ne faut pas hésiter à téléphoner.

- Madame Maryvonne POULAIN : écoute, j'ai déjà appelé pour les commissions, pour le 18 juin, nous ne sommes pas toujours en train de nous demander si nous avons mal rangé notre courrier ou lu nos mails.

Nous avons été extrêmement surpris lors du défilé quand on vous a vu faire la photo avec la délégation.

Nous avons tout d'abord pensé que seuls les adjoints avaient été invités mais d'autres conseillers étaient présents.

J'ai par ailleurs été surprise d'être invitée par Monsieur Guy DELCOURT à le représenter. Je lui ai dit « tu as au moins de la chance d'être invité par ma commune ».

- Monsieur Le Maire : je suis conscient qu'il y a un problème de communication. Nous sommes actuellement en train de retravailler sur le sujet, afin de régler les anomalies.

- Madame Marie-Hélène GUEYDON : nous n'avons rien reçu non plus.

- Monsieur Le Maire : il va falloir que l'on revoie sérieusement ce point qui m'énerve sérieusement.

Pour revenir à ce compte-rendu de commission, quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

➤ Commission Solidarité – Actions Sociales – Personnes âgées du 19 juillet 2010 :

1. Sortie des séniors dans le cadre de la fête de la Libération :

Monsieur le Maire a souhaité cette année, que nous partions, au Casino de Calais.

Après discussion avec certains participants aux autres sorties, il est apparu que ça semblait une bonne idée.

Mme Poulain choisit de s'abstenir par rapport à cette décision pour la raison suivante :

En 2003, la municipalité avait organisé une sortie au casino. Une personne est tombée d'une estrade sur laquelle était installée une table et s'est cassé le col du fémur. Un escalier en colimaçon menait à la salle de restaurant.

Adopté à la majorité, une abstention

Mme Pichard-Delvallez n'ayant pas connaissance de ces faits, s'est engagée à vérifier en urgence l'accessibilité et la sécurité du lieu auprès des services commerciaux du casino.

Ce qui a été fait dès la fin de la commission.

Notre contact au Casino nous a affirmé que la configuration de la salle avait été modifiée, qu'il n'y avait plus ces estrades et que le casino avait installé un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite pour l'accès à la salle de restaurant.

Des contacts ont été pris avec l'office de tourisme de Calais qui nous a proposé la prestation suivante :

- Rendez-vous à l'Hôtel de Ville de Calais.
- Promenade à pied (statue des Bourgeois et visite de l'Hôtel de Ville).
- Tunnel sous la Manche
- Quartier saint Pierre (quartier de la dentelle).
- Arrivée à proximité du Casino.

Ce tour se fera accompagné par un guide par autocar. Coût du guide : 80 €

Repas dansant au Casino avec un orchestre traditionnel de Thé dansant.

Le menu choisi par la commission :

Cassolette de fruits de mer.

Poulet rôti et pommes de terre sautées maison, sauce estragon servie à part sinon Gigolette de volaille

3 fromages

Tiramisu

Adopté à l'unanimité.

Repas à 26€par personne, animation et boissons incluses.

- Monsieur Le Maire : avez-vous des questions ?

- Madame Maryvonne POULAIN : un constat. Nous faire déplacer le 19 juillet pour nous dire que la sortie se fera au casino. Il n'y avait pas d'autre choix.

Je me suis d'abord abstenue sur ce point là.

Ensuite, en ce qui concerne les estrades, il paraît qu'elles y sont toujours.

Nous faire déplacer pour le choix du menu, vous m'excuserez mais c'est chacun selon ses goûts.

Je pense qu'il serait opportun de proposer plusieurs choix. Là franchement, ça m'a vraiment ennuyée de venir pour apprendre que tout était décidé.

- Madame Valérie PICHARD-DELVALLEZ : j'en ai bien conscience.

Ca a été un choix un peu forcé de part l'absence d'un membre du personnel du service fêtes et associations, entraînant des contraintes pour les collègues.

En ce qui concerne les estrades, effectivement ils m'avaient dit qu'ils n'allaient plus les utiliser, qu'il n'y en avait plus.

Or celles-ci y étaient encore. Je suis allé voir les personnes qui étaient installées sur cette estrade et les tables étaient placées différemment. Elles étaient placées dans l'autre sens mais je suis tout à fait d'accord avec vous.

Au sujet de l'ascenseur, effectivement ça c'est confirmé.

- Monsieur Le Maire : quels sont ceux qui sont pour ?

- Monsieur Daniel CAPILLON : je veux bien qu'il y ait un manque de personnel mais quand je m'occupais du repas des aînés, je savais où j'allais les emmener un an à l'avance.

- Madame Valérie PICHARD-DELVALLEZ : bien, très bien. Je peux vous dire qu'à l'heure actuelle, un an avant on ne sait pas où nous irons.

Nous verrons lors de la commission.

- Monsieur Daniel CAPILLON : il y a un repérage à effectuer.

- Madame Valérie PICHARD-DELVALLEZ : les repérages sont peut être simple pour certain, pour d'autres le fait d'avoir une activité salariale sur le côté fait que quelque fois nous ne sommes pas aussi disponible que pouvait l'être d'autre personne.

- Monsieur Daniel CAPILLON : moi aussi j'étais salarié.

- Madame Valérie PICHARD-DELVALLEZ : la qualité de la prestation a été maintenue au niveau des personnes âgées et je pense que c'est l'essentiel.

- Madame Maryvonne POULAIN : il ne faut pas croire que tout le monde était à la retraite.

- Madame Sabine BANACH : si je peux rajouter derrière Valérie. Ce qui commence également à poser problème c'est qu'au fil des ans les mêmes endroits se répètent.

Je suis confrontée exactement au même problème.

Soit nous réitérons les sorties que nous avons déjà faites, soit on s'en va à Lyon, à Poitiers, à Marseille. Enfin, on s'éloigne de plus en plus car forcément nous allons retomber dans les mêmes endroits.

- Madame Maryvonne POULAIN : le problème n'est pas le choix de ce que l'on a déjà fait, mais la diversité du choix.

- Madame Sabine BANACH : oui, mais je ne reviens pas la dessus. Je suis d'accord avec Valérie sur le fait que ça devient compliqué de trouver des endroits qui n'ont pas encore été visités car forcément ce sont des manifestations qui existent depuis longtemps.

- Madame Valérie PICHARD-DELVALLEZ : par rapport au choix, je me rappelle avoir commencée la commission en m'excusant. C'est vrai que je n'ai pas pensé à la noter dans le compte-rendu.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui mais nous faire déplacer rien que pour cela. De plus, je remplaçais Joëlle.

- Madame Valérie PICHARD-DELVALLEZ : sachez qu'il est quand même possible qu'à un certain moment, il y aura encore des commissions l'été si cela était nécessaire.

- Monsieur Le Maire : maintenant nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ? 5 contres.

Adopté à la majorité.

3) - Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2010-65 : signature des contrats avec les sociétés qui ont proposé l'offre économiquement la mieux disante selon les critères inscrits au règlement particulier de consultation.

Est autorisée la passation, par la personne responsable du marché, de la procédure adaptée relative à la restauration pour les centres de loisirs été 2010.

Ce marché est attribué à la société suivante :

API Restauration : Montant minimum TTC : 19 981,70 € Montant maximum TTC : 32 091,61 €

2010-66 : signature d'un contrat avec l'entreprise SAGETRA à NOYELLES-SOUS-LENS, représentée par Monsieur Jean-Michel KWIATKOWSKI, Gérant, et relatif aux « TRAVAUX DE DECONSTRUCTION DE BÂTIMENTS »

Le montant des prestations s'élève à : 68 786,15 €T.T.C.

2010-67 : signature d'un contrat avec la Société GINGER CEBTP à BÉTHUNE, représentée par Monsieur Bertrand HACHE, Responsable, et relatif à : « CONSTRUCTION DES SERVICES TECHNIQUES – ÉTUDES DE SOLS »

Le montant de la prestation s'élève à : 7 750,08 €T.T.C.

2010-68 : signature d'un contrat avec la Société DEKRA à ST LAURENT BLANGY, représentée par Monsieur Alain MEURIN, Responsable d'Agence, et relatif à : « Mission SPS - Travaux sur réseau sanitaire et chauffage »,

Le montant de la prestation s'élève à : 914,94 €T.T.C.

2010-69 : signature d'un contrat avec l'Entreprise BONNET à MONTIGNY-EN-GOHELLE, représentée par Monsieur Christian BONNET, Président Directeur Général, et relatif à : « Aire de jeux École Basly – Réfection du sol souple ».

Le montant des travaux s'élève à : 7 911,54 €T.T.C.

2010-70 : signature d'un contrat avec la Société DEKRA à ST LAURENT BLANGY, représentée par Monsieur Alain MEURIN, et relatif à : « Mission SPS - Travaux de construction des services techniques ».

Le montant des honoraires s'élève à : 2 583,36 €T.T.C.

2010-71 : signature d'un contrat avec la Société DEKRA à ST LAURENT BLANGY, représentée par Monsieur Sébastien EUCHER, et relatif aux « Construction des services techniques – Contrôle technique ».

Le montant des honoraires s'élève à : 5 690,57 €T.T.C.

2010-72 : signature d'une convention avec ARTISTES EN SCÈNES, représentée par Madame Chantal SAILLY, et relative au bal champêtre qui se déroulera le mardi 13 juillet 2010 sur la place Gallet de 20h30 à 02h00.

Le montant de la prestation s'élève à 1 330 €(tout compris).

2010-73 : signature d'une convention avec la compagnie marionnettes COCONUT représentée par M.ASSOFI Patrick, Gérant, et relative à deux représentations du spectacle : « LE PTIT LOUP DE NOEL » qui se déroulera le 10 décembre 2010 à 9h00 et 10h15.

Lieu de la représentation : centre culturel évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 960 €

2010-74 : signature d'une convention avec l'association « LIS AVEC MOI » (ADNSEA) représentée par Madame Juliette CAMPAGNE, Directrice, et relative à 5 séances de lecture à l'école Jean Rostand (auprès des élèves de la CLIS) de septembre à décembre 2010.

Coût des prestations : 1 séance de 2h00 : 136,00 € soit pour 5 séances : 680,00 €

2010-75 : signature d'une convention avec Madame ASTIER Martine relative à la location du garage situé 240 rue Sadi Carnot.

Madame ASTIER Martine s'engage à verser à la commune la somme de 20 €par mois durant toute la durée de la location.

2010-76 : signature d'une convention avec SMART FR PRODUCTION DE SPECTACLES représenté par Monsieur Luc GAURICHON, Gérant, et relative à un programme d'actions culturelles et artistiques en direction des publics du centre de loisirs de Noyelles-sous-Lens, avec les enfants de 4 à 14 ans.

Le montant de la prestation pour 10 heures d'actions culturelles s'élève à 621,41 €

2010-77 : signature d'une convention avec ACTIONS ET SERVICES POUR UN AVENIR SOLIDAIRES représenté par Mademoiselle EL MANNANI, intervenante en danse orientale et relative à des ateliers d'initiation les 20, 21, 23, 26, 27 et 28 juillet 2010.

Le montant de la prestation s'élève à 318,60 €T.T.C.

2010-78 : signature d'une convention avec l'association Véhicules Militaires d'Artois représentée par Monsieur Jérôme MIGNOTTE, Président, et relative à l'organisation de la manifestation « Il était une fois le Pas-de-Calais libéré » qui se déroulera du 02 au 05 septembre 2010.

Le montant de la prestation s'élève à 2 000,00 €

2010-79 : signature d'une convention avec l'association MRS Événementiel et Spectacles, et relative à la prestation « Animation Musette » qui se déroulera le 14 juillet 2010, Place Gallet.

Le montant de la prestation s'élève à 300 €T.T.C.

2010-80 : signature d'une convention avec Monsieur VOIRPY Jean-Claude, Président, et relative à une exposition « Yvan Pommaux, au fil de l'eau » du 21 janvier au 15 février 2011 à la bibliothèque François Mitterrand.

Le montant de la prestation s'élève à 1236.00 €TTC.

2010-81 : signature d'une convention avec Monsieur CZERWINSKI Bernard, Président, et relative à l'organisation d'un salon d'éveil culturel pour la petite enfance « Tiot Loupiot » du 8 au 24 novembre à la bibliothèque François Mitterrand.

Le montant de la prestation s'élève à 3000.00 €TTC.

2010-82 : signature d'un contrat avec le Bureau VERITAS, représenté par Monsieur Philippe BARCOS, Responsable de Pôle, et relatif au « DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX AU COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE ET AU VESTIAIRE DU PARC DES BOCLETS ».

Le montant des prestations s'élève à : 1 435,20 €T.T.C.

2010-83 : signature d'un contrat avec la Société DEKRA à ST LAURENT BLANGY, représentée par Monsieur Alain MEURIN, Responsable d'Unité, et relatif à : « Mission SPS - Travaux de VRD Lotissement les Boclets »,

Le montant des honoraires s'élève à : 914,94 €T.T.C.

2010-84 : signature d'une convention avec Monsieur RUDELLE Paul-Albert, Président, et relative à la représentation du spectacle « Les doigts dans la prise » vendredi 17 décembre au centre culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 2633.28 €TTC.

2010-85 : signature d'une convention avec Monsieur Bernard NOWAK, et relative à la représentation musicale du groupe «Les Joyeux Garçons» pour l'animation du repas de Jumelage, le dimanche 5 septembre 2010, au Foyer Municipal.

Le montant de la prestation s'élève à 800.00 €TTC.

2010-86 : signature des contrats avec les sociétés qui ont proposés l'offre économiquement la mieux disante selon les critères inscrits au règlement de la consultation.

Est autorisée la passation, par la personne responsable du marché, de la procédure adaptée relative à la maintenance préventive des alarmes des bâtiments communaux du 1^{er} août 2010 au 31 décembre 2011.

Ce marché est attribué à la société suivante :

- STD Sécurité pour les montants suivants :

- Maintenance préventive : 1 349,09 €T.T.C.
- Forfait déplacement : 38,27 €T.T.C.
- Forfait main d'œuvre : 47,84 €T.T.C.

2010-87 : fixation des tarifications pour les abonnements et les impressions de documents à la Médiathèque François Mitterrand à compter du 31 août 2010 :

	Noyellois	Non noyellois - 14 ans	Non noyellois Adultes
Abonnement simple (livres, livres audios, revues)	Gratuit	5 €	10 €
Abonnement multimédia (livres, livres audios, revues, cd audios, cédéroms, dvd)		10 €	20 €

Les impressions :

L'impression en noir et blanc A4 : 0,15 €

L'impression en couleurs A4 : 0,30 €

2010-88 : signature d'un contrat avec La Société GEST CIM à HARNES, représenté par Monsieur Bruno PAUCHET, Gérant, et relatif à : « REPRISE DE CONCESSIONS »

Le montant des prestations s'élève à : 57 574,24 €T.T.C.

2010-89 : signature d'un contrat avec La Société DALKIA à SAINT ANDRÉ, représenté par Monsieur Benoit DUJARDIN, Directeur, et relatif à : « TRAVAUX SUR RÉSEAUX SANITAIRES ET DE CHAUFFAGE »

Le montant des prestations s'élève à : 188 378,37 €T.T.C.

2010-90 : signature d'une convention avec la SARL Avec des Ailes représentée par Madame Fanny DUMELS, en qualité de gérante, et relative à la représentation d'un spectacle intitulé « La p'tite Charlotte » qui se déroulera le mercredi 27 avril 2011 à 15h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 595,95 €T.T.C.

2010-91 : signature d'une convention avec EUX DANS L'O SPECTACLES représenté par François SAMIER, Gérant et relative à un spectacle intitulé : à vos mesures : « Ballades » qui se déroulera le vendredi 1^{er} octobre 2010 à 19h00 au centre culturel évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 2 255,70 €T.T.C.

2010-92 : signature d'une convention avec EUX DANS L'O SPECTACLES représenté par François SAMIER, Gérant et relative à un spectacle intitulé : à vos mesures : « Imposture » qui se déroulera le vendredi 1^{er} octobre 2010 à 19h00 au centre culturel évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 440,20 €T.T.C.

2010-93 : signature d'une convention avec EUX DANS L'O SPECTACLES représenté par François SAMIER, Gérant et relative à un spectacle intitulé : « L'art (in)délicat de la féminité » qui se déroulera le vendredi 13 mai 2011 à 20h30 au Centre Culturel Evasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 590,19 €T.T.C.

2010-94 : signature d'une convention avec EUX DANS L'O SPECTACLES représenté par François SAMIER, Gérant et relative à un spectacle intitulé : « la taverne des humoristes (festival jeunes talents régional) qui se déroulera le vendredi 27 mai 2011 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 3 051,60 €T.T.C.

2010-95 : signature d'une convention avec EUX DANS L'O SPECTACLES représenté par François SAMIER, Gérant et relative à un spectacle intitulé : à vos mesures : Spectacle d'improvisation qui se déroulera le vendredi 20 mai 2011 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 2 036,20 €T.T.C.

- **Monsieur Le Maire** : *si nous reprenons les décisions les plus importantes.*

* *La première est la 2010/65 concernant le marché de la restauration pour les centres de loisirs.*

Normalement, ce marché de restauration pour les centres de loisirs est intégré au marché de la restauration pour la cantine.

Mais cette année, des travaux au niveau de la cantine étaient prévus.

Logiquement les travaux étaient prévus pendant les vacances scolaires en juillet et en août.

C'est donc pour cela, que nous n'avions pas passé de marché pour les centres de loisirs.

Cependant, les travaux ont été reportés aux vacances de la Toussaint. C'est pour cette raison que nous nous sommes vu dans l'obligation de passer un marché pour les centres de loisirs.

La société API RESTAURATION a été retenue pour un montant minimum de 19 981,70 € et un montant maximum de 32 091,61 €.

* *Deuxièmement, la 2010/66 concernant la démolition de bâtiments pour un montant de 68 786,15 €.*

Cet acte concerne la maison Pollet située rue du 8 mai 1945, la maison qui se trouve 65 bis rue de la République et également le chalet au stade Gallet.

Ensuite, nous avons toutes les études, les missions SPS concernant les travaux de réseaux sanitaires, chauffage et également des réfections de sols.

** Puis, important également, la n°2010/88 relative aux reprises de concessions pour un montant de 57 574,24 €.*

** La décision 2010/89 concernant les travaux sur les réseaux sanitaires et chauffages au complexe sportif Léo Lagrange et au Boclets, avec la société DALKIA pour un montant de 188 378,37 €.*

Le reste c'est beaucoup de décisions concernant les spectacles au centre culturel.

Avez-vous des questions par rapport à ces décisions ?

Je vous en remercie.

4) – Subvention exceptionnelle au Bulletin Municipal :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de verser la somme de 1 121,77 € du bulletin municipal sous forme de subvention exceptionnelle pour clore le budget.

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de verser la somme de 1 121,77 € au bulletin municipal sous forme de subvention exceptionnelle comme il a été voté au niveau du budget afin de permettre de le remettre à zéro.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

5) – Subventions exceptionnelles :

* société de tir : Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de remboursement de l'avance de 75 € de la société de tir de Noyelles-sous-Lens relative aux frais occasionnés pour les tireurs lors du concours de tir à la carabine de la fête du 14 juillet.

* But Noyellois : Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux fêtes de la Libération il avait été demandé à l'association BUT NOYELLOIS de faire l'avance pour le complément de la dotation des prix pour un montant de 400 €

Monsieur Le Maire demande donc l'autorisation au Conseil Municipal de reverser cette somme sous forme de subventions exceptionnelles.

- Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions exceptionnelles suivantes :

- *société de tir : 75 € concernant leur participation aux fêtes de la Libération,*
- *But Noyellois : 400 € correspondant à l'avance qui a été faite pour les prix du concours de boules.*

Je vous demanderai également de bien vouloir voter une subvention exceptionnelle pour l'atelier poterie.

Madame La Présidente nous a informés que le four était hors service et qu'il fallait le réparer.

Le montant des réparations s'élève à 221 €.

Nous savons que la poterie n'a pas de trésorerie, je me suis donc permis de passer cette subvention à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

6) – Encaissement de sinistres :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'encaisser les sinistres suivants :

- vol au groupe scolaire Jean-Moulin du 09 juillet 2009, moyennant la somme de 2 707,54 €
- choc de véhicule terrestre rue Masclef du 22 décembre 2009 pour 4 944,27 €

- Monsieur Le Maire : nous avons reçu les versements relatifs aux sinistres énoncés ci-dessus.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

7) – Compte-épargne temps :

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que le nouveau décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 est venu modifier les modalités de fonctionnement du compte épargne-temps et propose aux collectivités la possibilité de monétiser les jours épargnés.

COMPTE ÉPARGNE TEMPS

	Avant	Après <i>(A partir du 23 mai 2010)</i>
Agents concernés	Titulaires et non-titulaires de droit public	PAS DE CHANGEMENT
Droit d'information	information annuelle des jours épargnés et consommés	PAS DE CHANGEMENT
Délai d'information sur la situation du C.E.T.	Informé une fois par an	le délai d'information doit permettre à l'agent de choisir son option avant le 31 janvier
Alimentation (nature des jours)	- Jours congés annuels - Jours RTT - Jours de repos compensateurs	PAS DE CHANGEMENT <i>(congés annuels : l'agent doit prendre au minimum 20 jours par an)</i>
Alimentation (nombre maximal)	Limité à 22 jours par an	SUPPRIME
Nombre minimum de jours à prendre	5 jours ou plus	SUPPRIME
Nombre maximum de jours cumulables sur le C.E.T.	-	60 jours
Modalités d'utilisation du C.E.T.	Dès l'accumulation d'au moins 20 jours, possibilité de prendre des congés	<p><u>Seuils supprimés mais sorties différentes selon le nombre de jours accumulés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - inférieur ou égal à 20 jours : sortie en congés obligatoire - supérieur à 20 jours, plusieurs possibilités : <p><u>Titulaires :</u> utilisation en congés et/ou monétisation (espèce ou R.A.F.P.) si une délibération le prévoit.</p> <p><u>Montants en espèces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Catégorie A : 125 €bruts / jour - Catégorie B : 80 €bruts / jour - Catégorie C : 65 €bruts / jour
Délai de péremption	Tous les 5 ans	SUPPRIME
Décès de l'agent	-	Monétisation automatique au profit des ayants-droits

- Monsieur Le Maire : chaque entreprise possède un compte-épargne temps, notamment la ville de Noyelles-sous-Lens.

Un nouveau décret paru le 20 mai 2010, nous oblige à procéder à certaines modifications à l'intérieur de ce compte-épargne temps.

Les modifications les plus importantes sont :

- l'annulation de la limite des 22 jours obligatoires, c'est-à-dire qu'à présent nous pouvons y mettre le nombre de jour que l'on désire à condition d'utiliser au minimum 20 jours de congé,
- le nombre maximum de jour cumulable sur ce CET, auparavant il n'y en avait pas, désormais, ils sont limités à 60 jours,
- en cas de décès de l'agent, il y a possibilité de monétiser automatiquement aux ayants-droits,
- lorsque le nombre de jour est supérieur à 20, le personnel a la possibilité de se les faire payer.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

8) – Renouvellement urbain – impasse Fleury :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération relative à la cession du site « Renouvellement Urbain – Impasse Fleury ».

Vous trouverez en annexe 1, le modèle de la délibération relative à cette affaire.

- Monsieur Le Maire : vous n'êtes pas sans savoir que lorsque nous avons effectué les démolitions impasse Fleury et rue Joseph Hajj, les acquisitions ont été faites au préalable par l'Etablissement Public Foncier.

L'EPF a acheté toutes les habitations que l'on a démolies pour un montant de 1 230 000,00 €.

Logiquement, nous aurions dû régler à l'EPF sur cinq ans, les sommes qui ont été avancées, c'est-à-dire 1 230 000,00 €.

Cependant, un nouveau dispositif a été mis en place, ce qui nous a permis de faire des économies non négligeables, puisqu'au lieu de rembourser à l'EPF 1 230 000,00 €, nous ne leur remboursons que 445 120,21 €.

Le dispositif qui a été mis en place concerne la création de logements sociaux avec un minimum de 25%, à faire du développement durable et troisièmement respecter un barème de densité avec un minimum de logements à l'hectare.

A partir du moment où ces trois critères sont respectés, nous avons la possibilité de minimiser le coût de remboursement. C'est pour cela qu'au lieu de payer 1 230 000,00 € on ne paye que 445 120,21 €.

Une délibération vous a été transmise, stipulant que nous n'avons pas de possibilité d'étalement du remboursement des 445 120,21 €.

Or nous avons vu avec l'EPF et nous avons la possibilité d'étaler sur deux ans. Cette année nous allons leur rembourser 200 000,00 € et l'année prochaine nous leur rembourserons 245 120,21 €.

Ce qu'il faut savoir également, c'est que sur ces 445 120,21 €, nous allons récupérer la vente des terrains à Pas-de-Calais Habitat.

Cela veut dire que cette opération nous aura coûté en gros 200 000,00 €, alors qu'au départ, elle devait nous coûter 1 230 000,00 €.

Ce n'est quand même pas négligeable. C'est même très bien.

Nous espérons faire exactement la même chose sur le reste des logements.

Quels sont ceux qui sont pour ?

- Madame Maryvonne POULAIN : dans la délibération quand ils nous disent « que la convention opérationnelle, soit au plus tard le 02 juillet 2016. Ce constat s'effectue au regard des pièces administratives de fin de chantier et de celles exigées par le délégataire des aides à la pierre. Le cas échéant, les frais relatifs au constat d'huissier seront à la charge de la Ville en cas de non respect des engagements et de l'EPF dans le cas contraire. »

Pouvez-vous m'expliquer, si ce n'est pas payer avant le 02 juillet 2016.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : en fait, ce point là, nous nous sommes engagés à respecter les conditions qu'Alain a énoncées.

Ils vont venir contrôler, au plus tard avant 2016, car je n'ai plus la date exacte en tête.

Si nous n'avons pas respecté, ce à quoi nous nous sommes engagés, sur les logements sociaux, sur le développement durable et sur la densité, nous devons rembourser.

2016 est l'année de la réalisation du projet conformément à ceux à quoi la commune s'est engagée.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous aurons la suite logique de l'engagement au fur et à mesure.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : oui, il n'y a pas de soucis.

- Monsieur Le Maire : logiquement ça devrait aller.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

9) – Syndicat Mixte des Transports en Commun Artois-Gohelle :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur WERY Jean-Luc nous indiquant que le Comité syndical du SMTC Artois-Gohelle du 13 juin 2008 a unanimement pris la décision de réaliser deux lignes de tramway ferroviaire.

D'un point de vue procédural, les dispositions législatives et réglementaires prévoient 2 phases officielles constituées par une concertation préalable régie par l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme et une enquête publique qui intervient à la fin des études de maîtrise d'œuvre.

Entre ces deux étapes et durant la phase des travaux, le SMTC Artois-Gohelle poursuivra, une communication très importante par la mise en place d'outils spécifiques tramway.

Ainsi, suite aux délibérations des communes traversées autorisant les modalités de la concertation préalable, le SMTC a réalisé une première concertation du 15 avril au 19 juin 2009. Puis le maître d'œuvre, avec SYTRA comme mandataire du groupement, a démarré les études préliminaires le 29 mars 2010. Ces études ont conduit à revoir les variantes de tracé de ligne. Il est apparu que trois nouvelles communes Haillicourt, Méricourt et Verquigneul, pourraient voir leur territoire concerné par des tracés.

Pour se prémunir de risques contentieux et tenir les engagements du SMTC pris lors de la première concertation, le mandataire, TRAMEA, leur a conseillé de refaire une concertation préalable intégrant ces trois communes avant que le projet ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles et qu'aient été notifiés les marchés de maîtrise d'œuvre, la déclaration d'utilité publique et toutes décisions définitives sur la réalisation effective de l'opération.

Le SMTC attire l'attention de la commune sur deux points :

- le fait que cette délibération ne porte en rien sur la validation du projet mais sur les modalités de concertation avec la population et les acteurs du territoire,
- la nécessité que toutes les communes se prononcent sur la délibération ci-jointe (annexe 2), sans aucune modification, afin de renforcer la sécurité juridique du dossier.

- Monsieur Le Maire : vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a deux trajets au niveau du TRAM qui vont être mis en place. Un trajet Bruay-Béthune et un trajet Liévin-Hénin.

Nous avons eu dans un premier temps une concertation préalable.

Dans un second temps, l'étroite procédure par laquelle nous devons passer, nous obligent à réaliser une enquête publique.

Cependant, suite à cette concertation préalable, le maître d'œuvre, c'est-à-dire SITRA a été conduit à faire quelques modifications au niveau du trajet.

D'autres communes ont également demandées à intégrer le trajet. Il s'agit des communes de HAILLICOURT – MERICOURT – VERQUIGNEUL.

A partir du moment où il y a des modifications à apporter, nous sommes dans l'obligation de repasser une nouvelle délibération car il risque d'y avoir une nouvelle concertation préalable.

Le Syndicat Mixte des Transports demande à ce que chaque commune passe exactement la même délibération.

C'est ce que vous avez en annexe et c'est ce que l'on va voter aujourd'hui, si vous en êtes d'accord.

Toutefois, je pense qu'il n'y aura pas de modifications.

Les communes de HAILLICOURT – MERICOURT et VERQUIGNEUL ont demandé à ce que le trajet passe par chez eux mais je pense que déjà en ce qui concerne Méricourt, ça me paraît improbable.

Je ne vois pas comment nous pouvons de la nationale, allez à Méricourt et revenir sur Billy-Montigny.

Cependant, nous sommes dans l'obligation de repasser une délibération.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

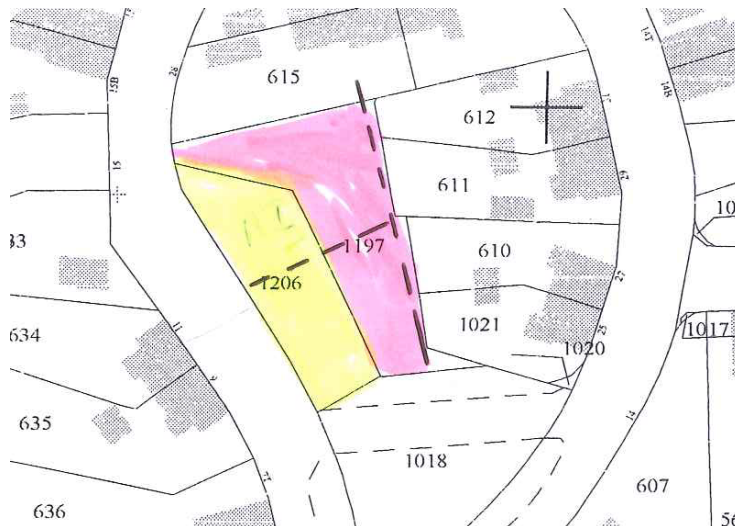
10) – SOGINORPA – acquisition de parcelle rue de Pont-à-Vendin :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir auprès de la Soginorpa, la parcelle cadastrée AI n°1197, se trouvant rue de Pont à Vendin (gris foncé sur le plan ci-dessous).

En effet, il serait opportun pour la commune de racheter cette parcelle mitoyenne à la 1206 (terrain de boules) afin de créer deux terrains à bâtir. AI

Cela éviterait les attroupements récurrents et les dégradations de ces espaces.

De plus, des terrains de boules existent face à ce terrain, au niveau du local.



- Monsieur Le Maire : Comme vous pouvez le voir sur le schéma ci-dessus, nous sommes propriétaires de la parcelle 1 206.

Cette parcelle correspond actuellement à l'emplacement des terrains de boules qui se trouvent rue de Pont à Vendin.

Nous avons émis le souhait d'acheter la parcelle 1 197 qui se situe en face, afin de réaliser deux terrains à bâtir que nous mettrions en vente.

Actuellement nous ne connaissons pas le prix de vente de ce terrain au m².

Je vous demande simplement de nous donner un accord de principe afin que nous puissions acheter cette parcelle lorsque la SOGINORPA nous aura communiqué le prix. Si celui-ci s'avérait être intéressant pour la commune, le terrain serait divisé en deux pour la construction de logements.

- Monsieur Daniel CAPILLON : *Monsieur Le Maire, je trouve qu'il est quand même dommage que vous n'avez pas accepté que la société de pétanque soit reprise.*

Pour les habitants du quartier c'était important de garder cette société. Il y a d'autres endroits où les attroupements se réunissent le soir.

- Monsieur Le Maire : *à un moment donné le local était vide.*

Comme je ne voulais pas que ce local reste vide et que Mémoires de Mine en recherchaient justement un, je leur ai mis à disposition.

Je me suis dit plutôt que de le laisser vide autant qu'il soit approprié à une association ou à un atelier de la ville.

C'est pour cela qu'ils ont pris possession des lieux, ne sachant pas si quelqu'un voulait le reprendre.

Une personne s'est manifestée entre temps.

À ce moment là, nous avons déjà entamé des travaux de réfection de peintures à l'intérieur et le mobilier avez déjà été changé.

Nous ne pouvions plus revenir sur notre décision, ne sachant pas combien de temps l'activité allait durer. Elle aurait pu cesser au bout d'un an ou deux, voir durant six mois.

Je n'ai pas voulu prendre de risques.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

QUELQUES PETITES INFORMATIONS :

** La première concernant l'espace santé.*

Nous avons reçu un courrier des experts cette semaine, nous invitant à nous réunir le 28 septembre 2010 à l'espace santé, en compagnie de nos avocats respectifs et les professionnels, mais nous ne savons pas pourquoi.

Nous pensons que c'est pour visiter les locaux afin de leur permettre par la suite d'estimer le montant des loyers et le montant de la cession.

Cependant, rien n'est indiqué sur leur correspondance.

Dès que l'information me sera parvenue, je vous communiquerais les raisons pour lesquelles les experts ont souhaité nous rencontrer.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, car là nous n'avons que des « ont dit » de la population et les bruits qui peuvent courir.

Vous nous aviez dit que vous nous tiendriez au courant suite à la réunion du 30 juin 2010, vu qu'il n'y avait pas de réunion de conseil municipal de prévue.

Vous avez abandonné ?

- Monsieur Le Maire : pour le moment, nous avons abandonné la procédure d'expulsion.

Nous avons décidé, afin de trouver une solution à ce problème, d'accepter la proposition des professionnels de santé qui était de nommer des experts afin de déterminer le montant des loyers et le montant de la cession.

Quatre experts ont été nommés. Nous les rencontrons donc le 28 septembre 2010 et logiquement, ils doivent rendre leur décision dans 6 mois.

Nous devrions donc connaître le montant des loyers et le montant de cession du bâtiment pour le début d'année 2011, tout en sachant que j'ai sollicité une rétroactivité depuis la date à laquelle les professionnels ont pris possession des lieux.

- Madame Maryvonne POULAIN : le Conseil Municipal n'est pas convié à la réunion du 28 septembre 2010 ?

- Monsieur Le Maire : non. Uniquement Le Maire, les professionnels de santé, les avocats respectifs.

Je vous tiendrais systématiquement informé des choses importantes.

** Autre chose important pour votre information.*

Nous avons embauché, à compter du 14 septembre 2010, deux Contrats d'Aide à l'Emploi pour le nettoyage des voiries.

En effet, je me suis rendu compte que les voiries n'étaient pas telles que je le désirais, par le fait d'un manque important de personnel à ce niveau là.

Je ne remets pas en cause le travail des employés, je remets surtout en cause, le manque de personnel pour le nettoyage des voiries.

Après concertation avec Messieurs Maurice BERNARD, Michel DUQUESNOY et Yves NICOLAS, j'ai pris la décision d'en nommer deux en supplément des 3 déjà présents.

5 personnes sont donc affectées au nettoyage des voiries.

J'ai également décidé de restructurer leur passage en divisant Noyelles en quatre secteurs.

Chaque personne sera systématiquement affectée à un secteur. Ce sera toujours la même sauf congés, maladies ou autre, auquel cas nous effectuerons un remplacement.

Chaque employé aura à disposition son propre matériel (balai, pelle, pince ...).

Je leur ai demandé de faire le nettoyage des trottoirs, des caniveaux mais également d'enlever toutes les herbes. Je leur ai dit : « je ne veux plus voir un brin d'herbe sur les trottoirs ».

Mais je leur ai également demandé de me relever tous les problèmes qu'ils peuvent rencontrer sur les différents secteurs (nid de poule, parcelle SOGINORPA non entretenue...).

Il y a deux secteurs où les personnes passeront deux fois, il s'agit du centre ville et les secteurs du haut, une fois par semaine.

Bien sur, il est évident que pour la première fois, les travaux dureront peut-être 15 jours du fait de la charge des travaux.

Par la suite un roulement sera effectué.

Je leur ai demandé par la même occasion de me communiquer les rues nettoyées tous les jours afin de voir le temps qu'ils mettent et voir si le délai qu'on leur a accordé est suffisant où pas.

Je pense que logiquement d'ici 15 jours, trois semaines nous devrions voir une amélioration au niveau de la propreté sur la commune.

Les différents secteurs vous seront communiqués ainsi que les personnes y étant affectées afin de savoir à qui adresser vos éventuelles demandes.

Je pense qu'il était essentiel et primordial de le faire car j'ai constaté que Noyelles n'était pas propre. À un moment donné il fallait prendre des décisions.

Marie-Hélène en a parlé tout à l'heure car ils ont commencé hier et apparemment, ils ont commencé à enlever les herbes et à nettoyer la rue du 11 novembre.

- Madame Maryvonne POULAIN : lors du dernier conseil municipal vous aviez rendez-vous avec Madame Le Sous-préfet.

- Monsieur Le Maire : effectivement nous avons rendez-vous avec le chef de cabinet de Madame Le Sous-préfet, Monsieur ROUSSEL, fin juin et également avec la société RECYTECH, concernant la bretelle d'accès qui mène à l'autoroute.

Comme je vous l'avais dit lors du dernier conseil municipal, s'il y a un accident, c'est de ma responsabilité.

La DIR était présente, je leur ai soulevé tous les problèmes au niveau sécurité, au niveau responsabilité mais également tout ce qui concerne les problèmes de décharges sauvages.

Il en a pris bonne note et il est bien conscient du problème.

Je leur ai proposé de reprendre la desserte à leur charge, mais à ce sujet, ils ne sont pas d'accord.

Logiquement, une réunion sera mise en place fin septembre, début octobre.

Pour le moment, je ne réalise pas le nettoyage.

RECYTECH n'est pas contre le fait de participer aux frais de nettoyage. À ce niveau là, il n'y a pas trop de soucis.

Ce que j'aimerais c'est faire poser un portail afin de barrer complètement l'accès à cette desserte sauf pour les camions de VAREZ et de RECYTECH.

Un système de jetons serait peut-être utile.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : une télécommande.

- Monsieur Le Maire : une télécommande s'est difficile, car ce ne sont pas toujours les mêmes camions qui viennent.

- Monsieur André LEFER : pourquoi ne pas faire le même système que pour les autoroutes, le télépéage ?

- Monsieur Le Maire : je ne sais pas s'il faut que nous en discussions. D'abord je veux mettre à plat les responsabilités des uns et des autres. Qui est responsable en cas d'accident ? Comment fait-on le nettoyage et qui le prend en charge ?

Il faut bien définir les choses après quand il s'agira d'un jeton ou d'autre chose, ça c'est secondaire.

- Madame Maryvonne POULAIN : le pire, c'est qu'ils sont en train d'en déposer en face, juste au dessus du pont et ça commence déjà à bien se remplir. C'est en train de s'étaler au niveau des pêcheurs.

- Monsieur Le Maire : oui, il y a un également un gros problème au niveau de la déchetterie et j'aborderais ce point lors de la prochaine commission au niveau de la CommunAupole.

Nous constatons que tous les véhicules utilitaires ne peuvent pas rentrer.

Cependant, certains particuliers en sont propriétaires et ils ne peuvent pas rentrer, l'accès n'étant prévu uniquement que pour les simples véhicules.

Un réel souci est présent à ce niveau.

Pas d'autres questions ?

La séance est levée.